AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0649
FR0010340406-FS0271

10 juin 2013

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE VIAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 juin 2013, complété notamment par un courrier reçu le 10 juin, la société Moneta Asset Management (17 rue de la Paix, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation :

- avoir franchi en baisse, le 18 juillet 2012, par suite d'une cession d'actions GROUPE VIAL sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société GROUPE VIAL et détenir 755 753 actions GROUPE VIAL représentant autant de droits de vote, soit 6,74% du capital et 4,46% des droits de vote de cette société[1] ;

- avoir franchi en baisse, le 18 février 2013, par suite d'une cession d'actions GROUPE VIAL sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE VIAL et détenir, à cette date, 556 125 actions GROUPE VIAL représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et 3,19% des droits de vote de cette société[2].

Le déclarant a précisé détenir, au 10 juin 2013, pour le compte desdits fonds, 517 014 actions GROUPE VIAL représentant autant de droits de vote, soit 4,61% du capital et 2,97% des droits de vote de cette société[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 11 208 015 actions représentant 16 929 585 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 11 208 015 actions représentant 17 420 979 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.